



## Fiche de données de sécurité KOLOR PLUS MODIFIER

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : KOLOR PLUS MODIFIER

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produit à usage dentaire.

##### Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kerr Italia S.r.l.  
Via Passanti, 332  
84018 Scafati (SA) - Italy  
T +39-081-850-8311  
[E-mail: safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

Personne de contact : [safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com) - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Phrases supplémentaires : Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d: les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
dioxyde de titane	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17		Non classé
Méthacrylate de méthyle			Non classé
pigment	(N° REACH) N/A		Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Pas de mesures spéciales / spécifiques.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de mesures spécifiques identifiées.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse, dioxyde de carbone (CO2) et poudre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ininflammable. Une polymérisation dangereuse peut apparaître lors d'une exposition à une température élevée.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir section 8.

#### Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Laver abondamment à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Matières incompatibles : Matières comburantes. matières réductrices. Peroxydes organiques. Amines.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

dioxyde de titane (13463-67-7)		
France	Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.
- Équipement de protection individuelle : Gants.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés. Gants de protection en caoutchouc butylique. Épaisseur du matériau : 0,09mm. Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.
- Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. STANDARD EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate



- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : Liquide
- Apparence : Pâte.
- Couleur : Couleurs variées.
- Odeur : Fruitée.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : >
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 2 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucune, à notre connaissance

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut polymériser.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. matières réductrices. Peroxydes organiques. Amines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

dioxyde de titane (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 100000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut également irriter les yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Peut causer une légère irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

dioxyde de titane (13463-67-7)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (96 heures - Fundulus heteroclitus)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (48 heures - Daphnia magna)

**12.2. Persistance et dégradabilité****KOLOR PLUS MODIFIER**

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****KOLOR PLUS MODIFIER**

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
------------------------------	-----------------

**12.4. Mobilité dans le sol****KOLOR PLUS MODIFIER**

Ecologie - sol	Produit insoluble dans l'eau.
----------------	-------------------------------

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB****KOLOR PLUS MODIFIER**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
--

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance.

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets) : Ce produit ne constitue pas de déchet dangereux.

Méthodes de traitement des déchets : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06\* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

**14.1. Numéro ONU**

Non réglementé pour le transport

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU****14.3. Classe(s) de danger pour le transport****14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**Directives nationales**

Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Indications de changement:

Informations réglementaires.

2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
3.2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	

Date d'émission : 14/05/2009  
Date de révision : 06/10/2015  
Remplace la fiche : 29/08/2014  
Version : 4.0  
Signature : A. Åsebø Murel

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
--------	---

*Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.*